

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2904**

commune (s) :

objet : Agglomération lyonnaise - Expertise urbaine, études techniques et assistance à la coordination générale des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 16 janvier 2012****Décision n° B-2012-2904**

objet : **Agglomération lyonnaise - Expertise urbaine, études techniques et assistance à la coordination générale des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de l'aménagement assure, au sein de la délégation générale au développement urbain, la fonction de maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement urbain menés par la Communauté urbaine de Lyon sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit tant d'opérations d'urbanisme, menées en régie ou concédées, que d'aménagements ou de créations d'infrastructures et d'espaces publics.

Pour chacune des opérations, une attention particulière est portée aux phases d'expertise préalables aux choix de modes opératoires et aux consultations de maîtrise d'œuvre.

Des prestations externes d'assistance et d'expertise sont nécessaires pour l'élaboration des procédures d'aménagement ou de restructuration urbaine, ainsi que des missions d'analyses préalables afin d'instruire les choix de modes opératoires et la faisabilité économique des opérations.

Au cours des phases de diagnostic et de programmation, comme de réalisation, il est souhaité une assistance à la conduite des opérations, pour un complément d'expertise technique et un appui à l'organisation de chantier.

Afin de se doter de prestataires aptes à réaliser ces missions, il est proposé de passer un marché constitué de 3 lots :

- le premier concerne l'expertise urbaine, programmes et propositions de scénarios de composition urbaine,
- le deuxième porte sur les études techniques,
- le troisième est relatif à l'assistance technique à la conduite d'opération.

**- Lot n° 1 : expertise urbaine, programmes et propositions de scénarios de composition urbaine**

Il s'agit d'établir des premières propositions contribuant à :

- l'élaboration du programme de consultation pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre,
- construire des hypothèses de composition urbaine dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Ces propositions pourront se faire à différentes échelles géographiques, de l'échelle macro (territoire de projet pluricommunal) jusqu'à l'échelle micro (espaces publics de quartiers ou de centralité) en prenant en compte les politiques communautaires.

Les principes de développement durable développés dans les documents de cadrage de la Communauté urbaine (schéma de cohérence territoriale (SCOT), Agenda 21, Plan Climat), dans les référentiels existants (ville et quartiers durables, habitat durable, tertiaire durable) et les démarches préalables d'analyse urbaine et environnementale seront intégrés dans les propositions élaborées par le prestataire.

Lors de l'élaboration de programmes d'aménagement, la démarche programmatique permettra de fixer les objectifs, d'orienter le choix et de définir la nature des interventions.

Lors des propositions de diagnostics et de scénarios de composition urbaine, le prestataire sera chargé :

- de réaliser un état des lieux du site d'expertise,
- d'élaborer différents scénarios de composition urbaine prenant en compte les contraintes de développement durable et intégrant les éléments de programmation définis par ailleurs (programmation économique, en termes de logements, en matière d'équipements publics en superstructure),
- de produire des documents supports de communication et de concertation permettant la présentation de différentes hypothèses d'intervention.

Ces propositions prendront notamment en compte les éléments de programmation définis en cohérence avec les politiques communautaires.

#### **- Lot n° 2 : études techniques**

Il s'agit de réaliser :

- un recensement de l'existant en matière de voirie et réseaux divers (VRD),
- une première expertise des besoins en équipements publics générés par les projets de composition urbaine,
- une estimation des coûts.

#### **- Lot n° 3 : assistance à la coordination générale des opérations**

Il s'agit d'assurer une mission de coordination générale des opérations sur un territoire, afin de mieux gérer les interfaces éventuelles entre maîtres d'ouvrages qui interviennent simultanément ou successivement.

En phase amont, cette assistance proposera un phasage global du projet, en intégrant l'ensemble des interventions publiques ou privées se réalisant sous diverses maîtrises d'ouvrages, afin de rationaliser et de mettre en cohérence les différentes phases de réalisation des projets d'espaces publics et, éventuellement, de constructions.

En phase aval, la mission assurera la production :

- d'un référentiel des opérations et des interventions prévues sur un territoire,
- d'un organigramme général des intervenants,
- d'un dispositif général d'organisation et de coordination des différents chantiers, en lien avec les opérateurs et coordination, sécurité et prévention santé (CSPS) chargés du suivi de chaque chantier,
- d'un planning général avec la mise en place d'alertes (jalons, chemins critiques, etc.),
- d'un dispositif de gestion des interfaces avec les différents concessionnaires.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette étude fera l'objet de 3 marchés à bons de commande distincts, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, et conclus pour une durée ferme de 48 mois chacun.

Le marché correspondant au lot n° 1 : expertise urbaine, programmes et propositions de scénarios de composition urbaine comporterait un engagement de commande minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC pour toute la durée du marché.

Le marché correspondant au lot n° 2 : études techniques comporterait un engagement de commande minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC pour toute la durée du marché.

Le marché correspondant au lot n° 3 : assistance à la coordination générale des opérations comporterait un engagement de commande minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC, et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC pour toute la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution des 3 marchés relatifs à la mission d'expertise urbaine, d'études techniques et d'assistance à la coordination générale des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon comprenant les lots suivants :

- lot n° 1 : expertise urbaine, programmes et propositions de scénarios de composition urbaine,
- lot n° 2 : études techniques,
- lot n° 3 : assistance à la coordination générale des opérations,

b) - les dossiers de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet :

- lot n° 1 : expertise urbaine, programmes et propositions de scénarios de composition urbaine, et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises, pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC,
- lot n° 2 : études techniques, et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises, pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC, et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC,
- lot n° 3 : assistance à la coordination générale des opérations, et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises, pour un montant global minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC, et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 622 800 - fonction 820 - opération n° 2013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.**